

Le SNU mort et enterré

Publié le 26 septembre 2025

Le renoncement au SNU n'en finit pas d'être annoncé et programmé. Le 19 septembre, les services du Premier ministre informent, par un communiqué, de la suppression de la délégation générale du SNU au 1^{er} janvier 2026. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une mission baptisée « État efficace », elle s'accompagne de la suppression de six autres délégations interministérielles.

Par cette mesure mise en place dans un contexte de restrictions budgétaires, le nouveau Premier ministre prend le relais des annonces faites par Macron en mars dernier et acte, dans les faits, l'abandon du SNU.

L'annonce de Sébastien Lecornu a été précédée, le 17 septembre, par la publication d'un rapport parlementaire sur le SNU, lequel préconise, sur la base des témoignages recueillis, la suppression du dispositif.

Plus rien ne semble pou-

voir sauver le SNU, dispositif largement désapprouvé, coûteux, en total décalage avec les attentes et besoins de la jeunesse.

L'extinction du SNU se confirme : le site gouvernemental annonce qu'aucun séjour individuel hors temps scolaire n'est programmé pour l'année 2025-2026 ; le rapport parlementaire publié le 17 septembre relève qu'aucun appel à projet n'a été lancé pour cette même année 2025-26 concernant le label « classes et lycées engagés » (sur temps scolaire).

Non à une refonte du SNU, non au « réarmement » !

Si la mesure prise par Sébastien Lecornu confirme la mort du SNU et enterre le dispositif, elle consacre aussi son évolution vers un « service militaire volontaire », conformément aux annonces présidentielles de mars et juillet.

Le communiqué des services du Premier ministre pré-

cise que la suppression de la délégation générale du SNU s'opère « dans un contexte de mise en extinction du SNU et de création prochaine d'un service militaire volontaire ».

La volonté de « réarmement » dans lequel s'inscrivait le SNU n'est pas morte avec lui, loin s'en faut. Au contraire, elle se poursuit et s'intensifie, comme en témoignent la rhétorique martiale que ne cesse de déployer Macron ou encore les crédits alloués à la défense et aux armées. En sus du renforcement de la journée Défense et citoyenneté à laquelle s'oppose l'Union syndicale Solidaires aux côtés d'autres organisations, le gouvernement prévoit un nouveau dispositif d'embrièvement de la jeunesse, version rénovée et remilitarisée du SNU. L'Union syndicale Solidaires exige l'abandon pur et simple du SNU et refuse toute refonte du dispositif allant dans le sens d'une militarisation de la jeunesse et de la société.

La nomination d'un Premier ministre qui a précé-

demment occupé le poste de ministre des Armées trahit la volonté de poursuivre la politique de « réarmement » dans laquelle Macron s'est engagé. Cette politique a des conséquences économiques délétères privant de moyens des postes budgétaires essentiels au profit de la défense et de l'armée. Elle est dommageable à la jeunesse qu'elle entend encadrer et recruter pour pallier l'absence de perspectives à lui proposer.

Cette politique se met au diapason des idées promues par l'extrême droite, partisane d'une mise sous contrôle de la jeunesse et d'un renforcement du militaire. Le programme du RN porte, en effet, dans les mesures avancées le rétablissement d'un service national, militaire et obligatoire. Les critiques que les membres du RN ont pu faire entendre sur le SNU constataient, de fait, son insuffisance en matière de mise au pas et de militarisation de la jeunesse et prônaient l'évolution que lui fait subir Macron et qu'entérine le

nouveau Premier ministre. De même, le député ciottiste (UDR) Maxime Michelet, co-auteur du rapport publié le 17 septembre, ne prône l'abandon du SNU que pour lui substituer un renforcement des dispositifs qui lient Écoles et Armées et une série de mesures visant à militariser les programmes et pratiques scolaires. Combattre le SNU et combattre son évolution vers un service militaire, c'est combattre l'extrême droite !

Des moyens pour la jeunesse !

Si l'abandon du SNU annoncé par le Premier ministre peut permettre des économies, celles-ci seront nulles pour répondre aux réels besoins de la jeunesse. L'argent dégagé sera mis à profit pour la mise en place du service militaire prévu par le Président.

Pour rappel, en mai 2025, sur demande présidentielle, le Haut Commissariat au Plan avait proposé des scénarios possibles d'évolution du SNU et envisageait un service militaire volontaire,

avec un objectif affiché de « renforcement de la culture de la défense » et de « facilitation du recrutement dans la réserve et les armées ». Le coût de ce dernier était estimé à 1,7 milliard d'euros par an.

L'Union syndicale Solidaires dénonce cette attribution de crédits pour des mesures visant à l'enrôlement de la jeunesse. Les besoins sont autres, dans un contexte où la jeunesse connaît de plus en plus des situations de grande précarité, où les chiffres de Santé Publique France concernant la santé mentale des jeunes sont alarmants, où l'accès à la culture et aux études est entravé.

L'Union syndicale Solidaires exige que les moyens libérés par la suppression SNU soient réaffectés au secteur de l'éducation, aux associations d'éducation populaire et aux services sociaux. L'Union syndicale Solidaires s'oppose à toute entreprise de militarisation de la jeunesse.

Union Syndicale Solidaire